



PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE :	18 SEP. 2015								
direction de	N°	24999								
l'environnement	Dir.	DI	CM	CE	SGN	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PZF
	coch	EM	Projets	Comm			<input checked="" type="checkbox"/>			
AFFECTÉ										
COPIE										
OBSERVATIONS	JM → BICPE Bobog W									

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réf : 13024.01

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
B.P. 3718
98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt

À remplir en majuscules

ATTENTION

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province. Direction de l'Environnement.

6 route des Artifices
BP 3718 - 98846 Nouméa cedex - Nouvelle Calédonie
Email : denv.contact@province-sud.nc

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en trois exemplaires accompagnés d'une version numérique

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Demande jugée

Complète

Incomplète

Inspecteur : _____

CONCERNANT L'EXPLOITATION DE : SC CHARLEROI INVEST
Step de la Residence Charleroi - VDC -

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
B.P. 3718 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

N° de carte d'identité : _____ ou N° de passeport : _____

Madame Monsieur

Nom de famille : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Nationalité : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale : SC CHARLÉROI INVEST représentée par GROUPE GO

N° de Ridet N° RC N° RM : N° RA : 2010 D013671 SARL ACTI

Aucun N° attribué

Représentant légal : Madame Monsieur

Qualité du signataire : Gérant SARL GROUPE GO - ACTI IMMOBILIER

Nom : ROUSSEAU

Prénom(s) : José

Nationalité : F.

Responsable du suivi du dossier (si différent) : Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance (appt, étage, couloir) : 73 rue de Charleroi

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : VDC - Nouméa

Voie : _____

Boîte postale : 32190

Code postal et libellé : 98897 Pays : Nlle Calédonie

Téléphone fixe : 24 11 24 Téléphone mobile : 79 88 19

Courriel : groupe.go@lagoon.nc Fax : 24 11 64



LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Province : Sud Nord des Îles
 Commune : NOUMEA
 Zone PUD : U3 p
 N° rue / N° lot et nom lotissement : 13 rue Charbonoi
 Références cadastrales : 446 814 - 95 18
 Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : E : 446 901.5 - y : 214 - 528.2

ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
Station d'épuration 80 EH	2753	50 < D < 500 EH

Fait à : Nouméa, le 10 / 09 / 2015

Signature du déclarant : 

Direction de l'Environnement (DENV)
 6, route des Artifices
 B.P. 3718 - 98846 Nouméa Cedex
 Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
 denv.contact@province-sud.nc

**JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS EN TROIS EXEMPLAIRES PAPIERS ET
UN EXEMPLAIRE NUMÉRIQUE**

- Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie
- Justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

Colonne
Réservée à
l'administration

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)